

## ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

**ARRÊTÉ N°AT\_2024\_2137**

**Arrêté Temporaire**

5. Institution et Vie politique

5.4 Délégations de fonctions

### **Délégation temporaire à Monsieur FAGNEN Sébastien, Conseiller municipal délégué**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,  
VU l'arrêté n°AR\_2023\_5065\_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations sur de fonction  
et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers  
municipaux délégués,

CONSIDÉRANT la demande formulée par Madame TRAVERS Élodie et Monsieur CORBET Paul-  
Alexandre sollicitant la célébration de leur mariage par Monsieur FAGNEN Sébastien, conseiller  
municipal de la commune de Cherbourg-en-Cotentin,

CONSIDÉRANT que, dans l'intérêt des administrés, il importe de prévoir les mesures de nature à  
permettre la continuité de l'administration communale,

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** – Monsieur FAGNEN Sébastien, Conseiller Municipal de Cherbourg-en-Cotentin, est  
délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, afin de procéder à la célébration du mariage  
qui aura lieu le samedi 15 juin 2024 à 14 heures à Cherbourg-Octeville, commune déléguée de  
Cherbourg-en-Cotentin.

**ARTICLE 2** – Ces dispositions entrent en vigueur immédiatement, après réception de l'arrêté en  
Sous-préfecture et accomplissement des formalités de publicité.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou  
contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de  
deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens »  
accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent  
arrêté.

**Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint  
Pierre-François Lejeune**

Signé électroniquement par : Pierre-Francois LEJEUNE

Date de signature : 04/06/2024

Qualité : Elu Administration générale, Commerces, Sécurité et tranquillité publique